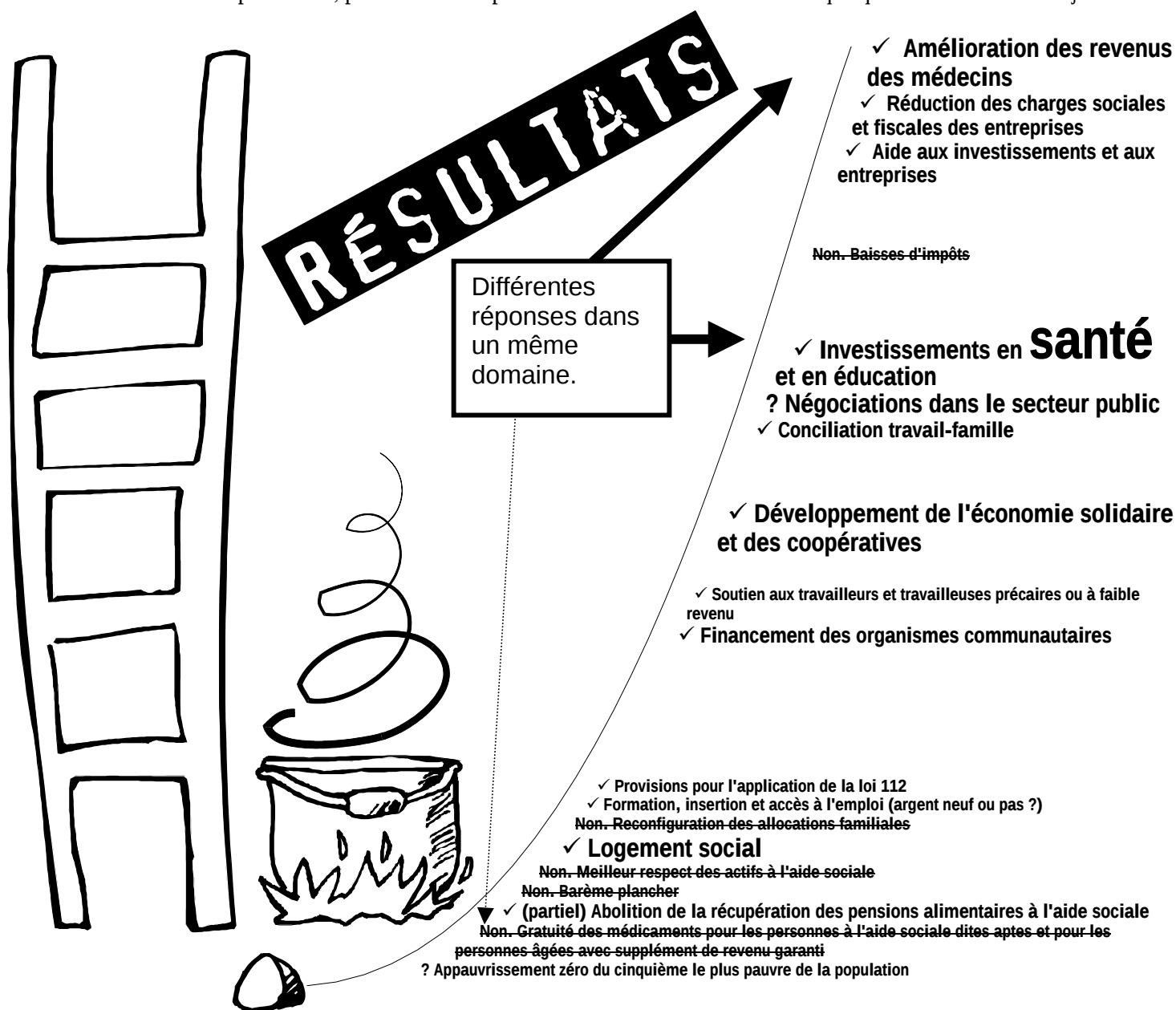




Pas de go à la loi 112 dans le budget 2003-2004

Les mesures annoncées versus les mesures évoquées

Le budget du Québec a été annoncé le 12 mars 2003. Juste avant le déclenchement d'élections. Juste après la mise en vigueur d'une nouvelle loi présentée comme historique, la loi 112 visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cette loi vise dans son article 1 à «tendre vers un Québec sans pauvreté». Un plan d'action mettant en application les buts et orientations de la loi devra être annoncé dans les soixante jours. Le Collectif a rencontré la ministre des Finances et il lui a rappelé les mesures qu'il attend de l'application de la loi 112. Ce seront des mesures bonnes pour tout le monde parce que les dollars vitaux sont des dollars locaux qui circulent plusieurs fois dans l'économie, qui se réchauffe ainsi par le bas. Malgré cela, le budget du Québec 2003-2004 a fait une très pauvre part à la lutte contre la pauvreté. À peine 238 M\$ sur trois ans alors qu'en juin 2002 au moment du dépôt du projet de loi 112, le gouvernement avait annoncé 1,5 MM\$ sur cinq ans. Vous trouverez ci-dessous les résultats du budget 2003-2004 pour une liste de mesures évoquées publiquement par divers groupes avant le budget. Elles sont placées grosso modo en fonction de leur point d'impact dans l'échelle sociale : est-ce que ce sont des mesures qui agissent sur l'économie et la société par le haut, par le milieu ou par le bas? Vous trouverez au verso quelques indications à ce sujet.





☐ **Amélioration des revenus des médecins**

Suite à des revendications agressives, plusieurs centaines de millions de dollars ont été concédés pour améliorer la rémunération des médecins généralistes et spécialistes, déjà très en haut de l'échelle. Les augmentations ne sont pas mises en évidence dans le budget, mais elles font partie des annonces en santé.

☐ **Réduction des charges sociales et fiscales des entreprises**

Moins que d'autres années, mais des sommes sont accordées notamment pour la conciliation travail-famille, pour l'embauche de nouveaux diplômés en région éloignée.

☐ **Aide aux investissements et aux entreprises**

Ajustements et bonifications à des mesures annoncées dans les années précédentes. Investissements en région, dans la recherche, dans la technologie dont la biotechnologie.

☐ **Baisses d'impôts**

Pas de baisses d'impôt cette année bien que beaucoup réclamées. Auraient augmenté directement les écarts. N'ont d'effet que sur le 60% qui paie des impôts et en général avantage en premier les plus hauts revenus. Les baisses d'impôt cumulatives des dernières années devraient avoir atteint en 2003 un impact récurrent de 3,8 MM\$ par année de moins en revenus pour l'État. Ce qui peut expliquer les difficultés budgétaires actuelles.

☐ **Investissements en santé et en éducation**

Augmentation de 1,7 MM\$ du budget de la santé et création d'une réserve de 809 M\$ pour les deux prochaines années suite à la contribution récente du fédéral. Investissements en éducation pour les bibliothèques, l'enseignement professionnel et pour diverses infrastructures. Tout en protégeant l'universalité de ces services, il faut des moyens pour que les systèmes d'éducation et de santé ne contribuent pas à l'augmentation des écarts entre riches et pauvres, mais à leur diminution. Mesures par le milieu.

☐ **Négociations dans le secteur public**

Les provisions annoncées sont-elles là ? Probablement ici et là dans le budget de dépenses. Mesures par le milieu.

☐ **Conciliation travail-famille**

Idée récemment mise au jeu par le gouvernement. Réponse par l'accélération du réseau de places en centres de petite enfance et par des programmes-expérimentaux avec les employeurs. Mesure par le milieu. Enjeu électoral.

☐ **Soutien aux travailleurs et travailleuses précaires ou à faible revenu**

Quelques petites mesures : crédit d'impôt pour travail en région ressource éloignée, pour transport en commun et congé parental pour les travailleurs autonomes.

☐ **Développement de l'économie solidaire et des coopératives**

Annonces de 20 M\$ sur trois ans pour l'économie sociale et d'autant pour les coopératives. Un des faits saillants du budget. Crée de l'emploi, des services et des entreprises collectives dans une approche de l'«économie au service des personnes et des communautés».

☐ **Financement des organismes communautaires**

Ajout de 10 M\$ par année au financement actuel. Un pas dans la bonne direction. Crée de l'emploi, des services et des organisations dans une approche non marchande de l'activité humaine. Comptabilisé à tort dans la lutte contre la pauvreté.

☐ **Provisions pour l'application de la loi 112**

À peine 238 M\$ sur trois ans alors que le gouvernement avait annoncé en juin 2002 1,5 MM\$ sur cinq ans et alors qu'il faudra plus encore pour renverser la vapeur. Un Québec sans pauvreté va supposer de trouver comment déplacer plusieurs milliards \$ du PIB pour qu'ils circulent dans l'économie à partir du bas de l'échelle. À viser d'abord : la couverture des besoins essentiels.

☐ **Formation, insertion et accès à l'emploi**

Annonces de 60 M\$ sur trois ans, mais curieusement les crédits d'Emploi Québec n'augmentent que de 1 M\$ en 2003-2004. Argent neuf ou pas ?

☐ **Reconfiguration des allocations familiales**

Rien. Pas de confirmation non plus de l'annonce faite que le gouvernement ne récupérerait la hausse des prestations fédérales pour enfant à même les allocations familiales.

☐ **Logement social**

En tout 270 M\$ sur trois ans, dont 80 M\$ pour du logement social s'adressant aux populations en situation de pauvreté. Ce n'est pas 8000 logements sociaux par année, mais c'est un pas intéressant. Un des faits saillants du budget.

☐ **Meilleur respect des actifs à l'aide sociale**

Rien même si prévu par la loi 112. Nécessaire pour sortir de la pauvreté.

☐ **Barème plancher**

Rien. Les besoins essentiels restent non couverts à l'aide sociale.

☐ **Abolition de la récupération des pensions alimentaires à l'aide sociale**

Exemption 100 \$ élargie des familles avec enfant de moins de 5 ans à toutes les familles avec enfant. Il faut en finir complètement avec cette discrimination : la fiscalité ne comptabilise pas dans le revenu d'un parent la pension alimentaire versée pour un enfant, mais l'aide sociale, elle, la déduit de la prestation du parent ce qui en prive l'enfant.

☐ **Gratuité des médicaments**

Rien, alors que c'est une dette majeure envers les plus pauvres, à l'aide sociale (APTE) ou recevant le supplément de revenu garanti, dont les revenus de survie n'ont pas été augmentés avec l'instauration de la franchise lors de l'implantation de l'assurance-médicaments. Prévient des problèmes de santé graves. Résistance incompréhensible du gouvernement.

☐ **Appauvrissement zéro**

Le budget ne permet pas de savoir dans quelle mesure cette demande est appliquée à tout le cinquième le plus pauvre de la population tel que demandé. L'indexation des prestations à l'aide sociale est supposément automatique maintenant, mais il faudra s'assurer que c'est bien le cas.